



Contrat de travail de 151.67h de travail effectif pour 160.33h

Par remi30200

Bonjour,

J'ai un contrat de travail de 151.67h de travail effectif pour 160.33h de presence contrat 35h, je travail 39h par semaine normalement je devrait avoir 4h de RTT par semaine mais suite a des accord dans la societée qui date de quelque année (bien avant que j'arrive il y a 4 ans), je perd 2h par semaine qui sont pour " le patron".....

cela est t'il normal? comment faire pour fair annulée cela?

Merci à tous